



Rapport sur la solvabilité et la situation financière SFCR

Exercice 2016

Rapport SFCR 2016
CA du 11 mai 2017

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	5
A.1 Objet	5
A.2 Activité	5
A.3 Résultats de souscription	5
A.4 Résultats des investissements	6
A.5 Résultats des autres activités	8
A.6 Autres informations	8
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	9
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	9
B.1.1 Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale	9
B.1.2 La gouvernance opérationnelle	11
B.1.3 Rémunération	13
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	13
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS)	14
B.3.1 Le système de gestion des risques	14
B.3.2 L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS)	16
B.4 Système de contrôle interne	17
B.4.1 Présentation du système de contrôle interne	17
B.4.2 Mise en œuvre de la fonction « Vérification de la Conformité »	19
B.5 Fonction audit interne	19
B.6 Fonction actuarielle	19
B.7 Sous-traitance	20
B.8 Autres informations	20
C. PROFIL DE RISQUE	21
C.1 Risque de souscription	21
C.2 Risque de marché	22
C.3 Risque de crédit	26
C.4 Risque de liquidité	26
C.5 Risque opérationnel	26
C.6 Autres risques importants	27
C.7 Autres informations	27
D. VALORISATION	27
D.1 Actifs	27
D.2 Provisions techniques	28
D.3 Autres passifs	29
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	29
D.5 Autres informations	29
E. GESTION DU CAPITAL	30
E.1 Fonds propres	30
E.2 SCR et MCR	31
E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du SCR	31
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne	31
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR requis	31
ANNEXES	32
Bilan	32
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	33
Primes, sinistres et dépenses par pays	34
Provisions techniques vie et santé SLT	35
Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	36
Fonds propres	37
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard	38
Minimum de capital requis (MCR)	39
GLOSSAIRE	40

SYNTHÈSE

La période de référence de ce rapport SFCR (rapport sur la solvabilité et la situation financière) est la période qui va du début de la mise en œuvre de la réforme Solvabilité 2, soit le 1er janvier 2016, jusqu'à la clôture de l'exercice 2016, soit le 31 décembre 2016.

La France Mutualiste, forte de ses atouts historiques et surtout d'une population d'adhérents attachée aux valeurs mutualistes et fidèle, veille au développement de son activité et à la sécurité des engagements pris sur de nombreuses années.

A travers des produits et une tarification adaptée, une gestion financière et immobilière prudente, La France Mutualiste a su constituer des réserves qui sécurisent la solvabilité de la Mutuelle ainsi que la capacité à rémunérer ses adhérents dans le futur.

La France Mutualiste veille en permanence à assurer la couverture des engagements pris sur la durée par la constitution de provisions suffisantes et des investissements dans des placements solides et diversifiés.

Les principales évolutions intervenues durant cette période, pour La France Mutualiste (ci-après dénommée « LFM » ou « la Mutuelle »), sont les suivantes :

- l'année 2016 a été marquée par un maintien des taux obligataires à un niveau historiquement bas. Durant l'été, l'Etat français a pu emprunter à des taux proches de 0.1% sur 10 ans. Dans l'hypothèse où les taux se maintiendraient à bas niveau, les organes dirigeants de La France Mutualiste seraient amenés à poursuivre la décruée des taux de rendement alloués annuellement aux contrats. Cette décision des organes dirigeants permet d'assurer la sécurité des engagements pris,
- l'année 2016 a été marquée par un bon comportement des marchés actions et immobilier, ce qui a permis de renforcer les réserves sous forme de participation aux excédents, tout en augmentant le niveau des plus-values latentes afin de pouvoir améliorer le rendement potentiel des contrats dans les années futures,
- l'Assemblée Générale, en septembre 2016, s'est prononcée pour la mise en place d'une Union de Groupe Mutualiste créée avec Harmonie Mutuelle. Ce point devra être confirmé en 2017 en fonction de l'avancée des échanges avec Harmonie Mutuelle. En 2016, un début de rajeunissement de l'âge moyen des adhérents a été observé. Les opérations de partenariat visent à accélérer cette tendance en permettant de proposer des contrats à des populations en moyenne plus jeunes,
- le dispositif de gouvernance a été marqué par :
 - la poursuite de la structuration du dispositif de contrôle avec, notamment, le renforcement des équipes d'audit interne,
 - le renforcement des ressources en matière de conformité,
- l'année 2016 a également été consacrée à la préparation de l'adaptation des forces commerciales aux évolutions de l'environnement. Le dispositif sera déployé en 2017,
- un nouveau Directeur Général a été nommé par le Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2017 et a pris ses fonctions le 15 février 2017, le Directeur du Pôle Pilotage et Résultats a été nommé Directeur Général Adjoint par le Conseil d'Administration à cette même date.

A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

A.1 OBJET

La France Mutualiste est une mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée au répertoire Système Informatisé du Répertoire national des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) sous le N° SIREN 775 691 132. Son siège social est situé au 44 avenue de Villiers à Paris (17ème). Elle est représentée par Monsieur Yvan Glasel, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La France Mutualiste est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).

La Mutuelle est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches assurance-vie et assurances liées à des fonds d'investissement et gérer les opérations relevant de l'article L.222-2 du Code de la mutualité au profit des anciens combattants et victimes de guerre.

La France Mutualiste est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout - 75439 Paris Cedex 09.

Le cabinet de commissaires aux comptes de la Mutuelle est le Groupe Mazars - Monsieur Pascal Parant (associé)- Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense.

La France Mutualiste propose des solutions pour la préparation de la retraite, la valorisation de l'épargne et la transmission du patrimoine. Elle accompagne également, depuis plus de 90 ans, les combattants d'hier et d'aujourd'hui en distribuant la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC).

La France Mutualiste propose :

- des contrats individuels d'assurance-vie (contrats d'épargne en € et rentes viagères immédiates et différées) avec participations aux excédents (ligne d'activité 30),
- des contrats individuels d'assurance-vie et en unités de compte (ligne d'activité 31),
- des autres contrats d'assurance-vie (ligne d'activité 32).

A.2 ACTIVITÉ

Chiffres clés au 31/12/2016

- 227 815 adhérents,
- 61 agences,
- 259 184 contrats gérés.

Evénements survenus en 2016

Une réflexion stratégique avait amené La France Mutualiste à participer en 2013 à la recherche de synergies commerciales entre La France Mutualiste et Harmonie Mutuelle.

D'abord lancé avec succès dans trois zones pilotes, le partenariat s'est élargi à l'échelle d'une région entière en avril 2015 et a franchi une nouvelle étape en 2016 avec un déploiement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

A.3 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Le tableau ci-après présente les principales lignes du résultat de souscription tel que défini dans la réglementation, c'est-à-dire les grandeurs comptables présentées par ligne d'activité.

La ligne d'activité « assurance avec participation aux excédents » apporte l'essentiel du résultat de souscription. Cette branche contient l'activité retraite et l'activité épargne hors contrats en unités de compte (UC).

Le résultat de souscription est composé des cotisations qui constituent des ressources. Ces cotisations donnent lieu à constitution de provisions. De plus, chaque année des prestations sont réglées et les provisions en sont diminuées d'autant. L'activité génère des frais financés par des chargements prélevés sur les contrats des adhérents.

Il dépend également du résultat des opérations de réassurance.

Montants en K€	Assurance avec participation aux excédents	Assurance en unités de compte	Autres assurances vie	Total
Cotisations	346 083	21 082	752	367 916
Charges de prestations nettes d'IT et de PAE et d'ACAV	397 998	5 302	0	403 300
Charges des provisions d'assurance-vie et techniques nettes d'IT et de PAE et d'ACAV	-22 125	19 901	402	-1 822
Frais	39 450	2 506	0	41 957
Résultat de réassurance	-80	0	0	-80

ACAV : Assurance à Capital Variable

Même si les contrats multi-supports parviennent à capter une part importante du chiffre d'affaires, la collecte sur les unités de compte reste limitée pour plusieurs raisons :

- la population adhérente est maintenant d'un âge assez avancé,
- une culture très tournée vers « les contrats historiques ».

Les cotisations proviennent pour une grande partie des produits RMC, Actépargne et Rentépargne.

Le produit R4 est maintenant en phase de paiement des rentes, le produit étant fermé à la souscription. Ainsi, les paiements de prestations représentent un montant plus élevé que les primes encaissées. Compte tenu des provisions et réserves accumulées, les paiements futurs de prestations sont sécurisés.

Les projets de partenariat et développement visent à proposer les contrats de La France Mutualiste à des populations plus jeunes.

L'intégralité des opérations de souscription de La France Mutualiste a lieu en France.

A.4 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

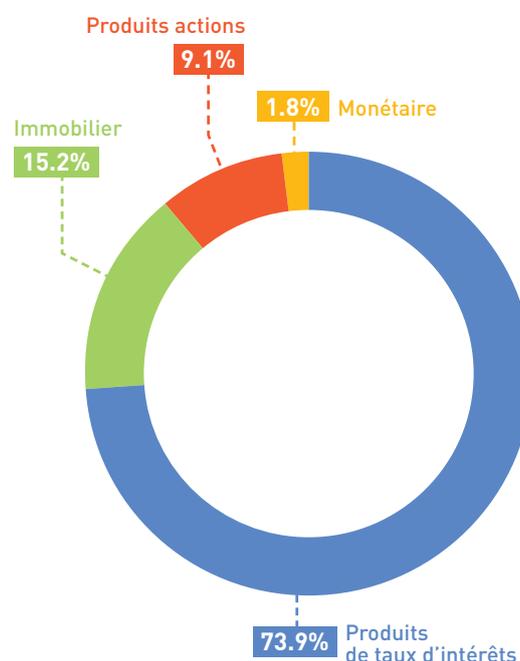
Le patrimoine de la Mutuelle est valorisé à 9 185.1M€ à fin 2016. Il est constitué très majoritairement d'obligations et autres titres assimilés (produits de taux et investissements à court terme) ainsi que d'immobilier et d'actions.

Historiquement, La France Mutualiste a été un investisseur actif dans l'immobilier en privilégiant les achats d'immeubles à Paris. La plupart des immeubles sont détenus en direct, moins de la moitié étant détenus au travers de Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

La part des actions, détenues à travers des Organismes de Placement Collectifs (OPC), représente une part moins importante que la part dédiée aux investissements immobiliers.

Enfin, une part de placements monétaires disponible à tout moment permet de faire face aux éventuels besoins de trésorerie.

La répartition au 31/12/2016, en pourcentage ► de la valeur de marché, est la suivante :

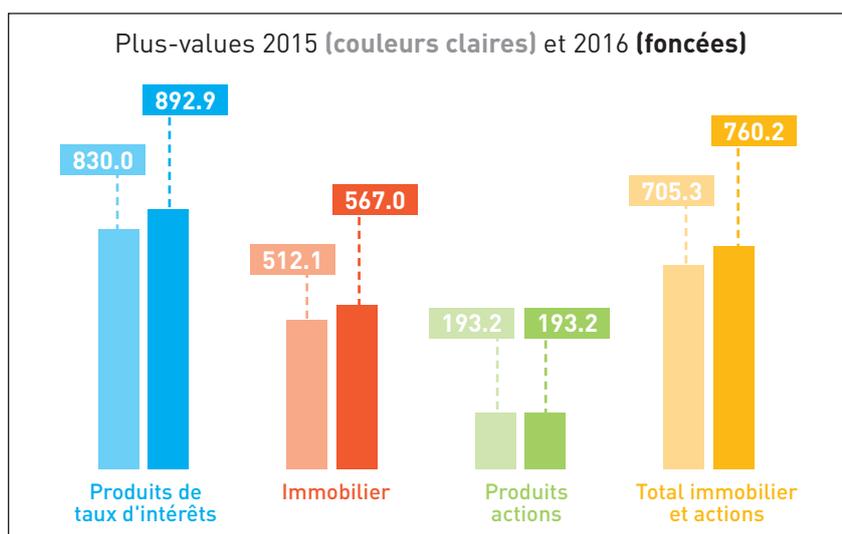


Le rendement régulier du portefeuille de placements provient essentiellement des coupons des obligations et autres titres assimilés.

Les actions étant détenues dans des OPC, les dividendes sont capitalisés et / ou distribués au choix de La France Mutualiste. Le rendement provient essentiellement de la réalisation éventuelle de plus-values.

La hausse de l'immobilier a permis d'accumuler des plus-values latentes qui constituent des réserves de rendement futur.

A fin 2016, les plus-values latentes sont réparties comme suit par grandes classes d'actifs :



Le niveau très élevé des plus-values latentes sur les produits de taux d'intérêt découle de la très forte baisse des taux observée depuis plus de 5 ans. Ces plus-values latentes disparaissent progressivement selon le rythme d'arrivée à terme des obligations.

Le graphique ci-dessous décrit l'historique du taux auquel l'Etat français a emprunté depuis 2011 sur une durée de 10 ans, avec un passage historiquement bas à environ 0.1% durant l'été 2016.

Evolution du taux de l'OAT 10 ans sur 5 ans



Malgré ce contexte, le taux de rendement des actifs de La France Mutualiste s'élève en 2016 à 3.58% du fait de réalisation de plus-values. Hors réalisation de plus-values actions, le taux de rendement courant des actifs aurait été de 3.23%.

La PPAE a pu être dotée en 2016 et représente 2.9% des provisions mathématiques.

L'intégralité des plus-values latentes sur les actions et l'immobilier à fin 2016 équivalent à plus de 11% des provisions mathématiques.

Compte-tenu du niveau des taux à fin 2016, les réinvestissements des remboursements obligataires s'effectuent à des taux moins élevés que ceux des anciennes obligations arrivées à maturité.

Dans l'hypothèse de maintien durable du contexte actuel de taux bas, les taux de rendement courant des actifs de La France Mutualiste devraient diminuer dans les années à venir du fait des investissements et réinvestissements obligataires.

Les résultats des investissements comprennent les coupons, loyers, dividendes, amortissements tels que pris en compte dans les états financiers et le compte de résultat publié.

Code CIC	Résultat des investissements 2016 (en K€)	
1	Obligations souveraines	67 069
2	Obligations d'entreprises	143 154
3	Actions	37
4	Fonds d'investissement	42 279
5	Titres structurés	8 226
6	Titres garantis	0
7	Trésorerie et dépôts	970
8	Prêts et prêts hypothécaires	149
9	Immobilisations corporelles	9 764
	Charges non affectables	-730
Total		270 918

Le tableau ci-dessus présente les résultats des investissements en 2016, par grandes classes d'actifs selon la classification des actifs par code Code d'Identification par Classe (CIC), hors produits financiers des actifs mis en face des contrats en unités de compte.

Le résultat financier provient, pour plus des $\frac{3}{4}$, des obligations qui apportent des revenus réguliers. En complément, quelques plus-values ont été réalisées en 2016 sur les fonds d'investissements en actions.

A.5 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

La France Mutualiste est propriétaire d'un important patrimoine immobilier de placement et d'exploitation. Les revenus locatifs encaissés sont de 52 000K€ répartis sur plus de 3 500 baux en cours, ces données intégrant les immeubles gérés au travers de SCI.

Elle occupe, comme siège social, les immeubles du 44 avenue de Villiers 75017 Paris (2 100 m²) et une partie du 48 avenue de Villiers 75017 Paris (1 962 m²) ainsi que 34 points de vente et / ou bureaux répartis sur toute la France, dont elle est propriétaire.

Parmi les immeubles dont elle est propriétaire, un seul bail financier correspond à un loyer représentant plus de 5% du total des revenus locatifs. Ce bail est décrit ci-dessous.

Location du 151 rue de Vaugirard 75015 Paris

L'immeuble du 151 rue de Vaugirard représente 13 400 m² dont 13 150 m² sont occupés par le Ministère de l'Agriculture.

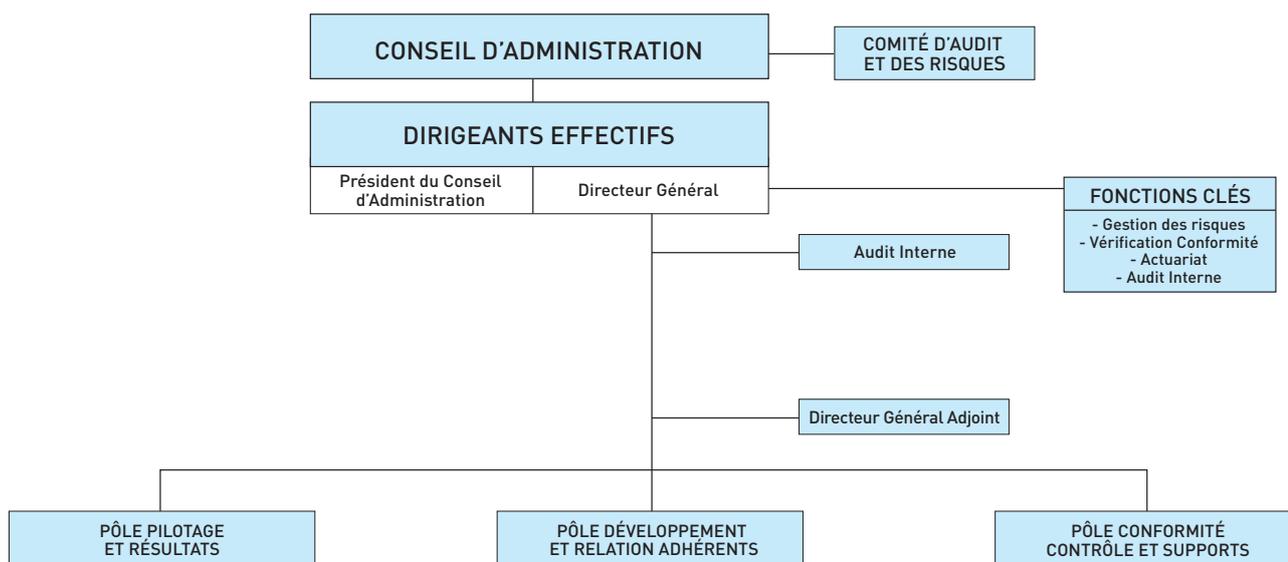
A.6 AUTRES INFORMATIONS

Sans objet pour La France Mutualiste.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

L'organisation générale de La France Mutualiste se présente de la manière suivante :



La Mutuelle comprend des membres adhérents qui sont représentés en Assemblée Générale par des délégués dont le nombre est fixé par les statuts de la Mutuelle, et qui sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

La gouvernance de la Mutuelle s'articule entre :

- une instance représentant les membres adhérents : l'Assemblée Générale,
- le Conseil d'Administration,
- les dirigeants effectifs de la Mutuelle,
- le Directeur Général Adjoint,
- les fonctions clés.

B.1.1 Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres :

- | | | |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| • Yvan GLASEL, président | • Michel CHEMINAL | • Jacques LE MEUR |
| • Marcel MILLER, vice-président | • Jacques DESBOIS | • Richard PERNOD |
| • Eric BAUDROUS | • Yves DURIN | • René PETER |
| • Jean-Pierre BONNET | • Roger FAURE | • Michel ROBERT |
| • Christiane BOUHABEN | • Michel GEORGEL | • Michel TOUSAIN |
| • Dominique BURLETT | • Raymond GORGET | • Jean-Louis URDY |

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Il veille à accomplir les missions qui lui sont confiées par la loi.

Ainsi et sans que cette énumération soit limitative, le Conseil d'Administration :

- nomme et révoque le Directeur Général de la Mutuelle,
- définit, pour les cas où le(s) dirigeant(s) effectif(s) est / sont absent(s) ou empêché(s), les modalités de continuité de la direction effective,
- entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, les responsables des fonctions clés,
- approuve les politiques écrites de la Mutuelle qu'il réexamine au moins une fois par an,
- fixe les montants ou les taux de cotisation et les prestations dans le respect des règles générales fixées par l'Assemblée Générale. Il rend compte devant l'Assemblée Générale des décisions qu'il prend en la matière ; il peut déléguer cette compétence au Président du Conseil d'Administration ou au Directeur Général,
- donne son autorisation aux conventions réglementées,
- arrête les comptes annuels établis selon les normes et modalités fixées par la réglementation à la clôture de chaque exercice et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée Générale,
- établit, chaque année, un rapport qu'il présente à l'Assemblée Générale dans lequel il rend compte des opérations d'intermédiation et des opérations de délégation de gestion,
- approuve, avant transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, chaque année, les rapports prévus par la réglementation, en particulier, le rapport sur la solvabilité et la situation financière, le rapport régulier au contrôleur et le rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité,
- prend connaissance, chaque année, des conclusions et recommandations de l'audit interne ainsi que des propositions d'actions qui en découlent et qui lui sont communiquées par le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration délègue, sous sa responsabilité et son contrôle :

- à son Président et au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle,
- certaines de ses attributions à un ou plusieurs Administrateurs ou à un ou plusieurs Comités ou Commissions temporaires ou permanents créés en son sein.

Pour exercer ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur le Comité d'Audit et des Risques qui lui rend compte.

Le Comité d'Audit et des Risques est présidé par le Vice-Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle. Il se réunit trimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Il est composé d'Administrateurs et d'opérationnels : Directeur Général Adjoint (en charge de l'organisation opérationnelle), Responsable de l'Audit interne, Responsable de la fonction clé « Vérification de la Conformité », Responsable du Contrôle interne, Directeur Technique.

Le périmètre d'action du Comité d'Audit et des Risques est le suivant :

- examen des comptes et audition des commissaires aux comptes,
- processus et rapport Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS),
- rapport de la fonction « Audit »,
- rapport de la fonction « Conformité »,
- cartographie des risques métiers et opérationnels,
- approbation des politiques réglementaires,
- assure le suivi
 - du processus d'élaboration de l'information financière :
 - de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne,
 - du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes,
 - de l'indépendance des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est composée de délégués, dont le nombre est fixé par les statuts de la Mutuelle, et élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an.

Compte tenu de l'activité de La France Mutualiste et en conformité avec la loi, l'Assemblée Générale a été amenée à se prononcer en 2016 sur :

- l'élection d'un Administrateur : Eric Baudrous,
- l'approbation des comptes 2015,
- l'affectation du résultat aux réserves,
- l'approbation des placements 2015 et l'autorisation d'investir en 2016,
- l'approbation de la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2015 de fixation des taux de rendement du produit RMC et des produits d'épargne,
- le pouvoir donné au Conseil d'Administration pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 :
 - modification des règlements mutualistes des produits en termes de cotisations, frais contractuels, prestations et garanties,
 - date de commercialisation des produits élargissant la gamme,
- l'indemnité de fonction du Président et des membres du Conseil d'Administration,
- le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour 4 années : cabinet Mazars,
- la nouvelle rédaction des règlements mutualistes des contrats avec entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016 : RMC, Actépargne2, Livret Jeun'Avenir, Livret RM, Rentépargne, Funépargne, R4, Bonépargne et Actépargne,
- l'approbation de la nouvelle rédaction du règlement intérieur de La France Mutualiste.

Toutes les résolutions ont été adoptées.

B.1.2 La gouvernance opérationnelle

Afin de garantir une gestion saine et prudente, l'article L.211-13 du Code de la mutualité dispose que La France Mutualiste doit être dirigée effectivement par au moins deux personnes.

En conformité avec ce principe dit « des quatre yeux », le Conseil d'Administration de la Mutuelle a nommé deux dirigeants effectifs : le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général. Les dirigeants effectifs dirigent effectivement la Mutuelle et interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre.

Le Président du Conseil d'Administration préside le Conseil d'Administration et à ce titre :

- organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale,
- veille au bon fonctionnement des instances de la Mutuelle. Il s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir, effectivement, leurs attributions en disposant, dans des délais suffisants à leur étude, des informations nécessaires au contrôle de la direction effective de la Mutuelle,
- représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile, sous réserve des délégations consenties au Directeur Général. Il informe le Conseil des procédures engagées en application des articles L.612-30 et suivants du Code monétaire et financier,
- propose au Conseil d'Administration qui en décide, la nomination du Directeur Général,
- en sa qualité de dirigeant effectif, il s'attache, dans l'élaboration de la stratégie de développement de la Mutuelle et dans la conduite des actions qui en découlent, à la préservation de ses valeurs et engagements mutualistes.

En cas d'impossibilité d'exercer ses fonctions et après en avoir informé le Directeur Général et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Président du Conseil d'Administration délègue ses pouvoirs au Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi, lors de sa nomination par le Conseil d'Administration, et ce conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code de la mutualité, des pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.

En sa qualité de dirigeant opérationnel, le Directeur Général a autorité sur les services de la Mutuelle. Il en dirige et contrôle l'action. Il délègue une partie des tâches et responsabilités au Directeur Général Adjoint qui assure la responsabilité hiérarchique en direct d'une partie des services et contribue au pilotage global de la Mutuelle.

Les responsables des fonctions clés au sens de l'article L.211-12 du Code de la mutualité sont placés directement sous l'autorité de la Direction Générale conformément aux dispositions de l'article L.211-13 dudit Code.

Le Directeur Général, assisté du Directeur Général Adjoint, assume notamment les missions suivantes :

- élaborer avec le Président du Conseil d'Administration la stratégie de la Mutuelle et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés,
- mettre en œuvre la stratégie après validation par le Conseil d'Administration,
- mettre en œuvre le système de gouvernance de la Mutuelle,
- assurer le fonctionnement administratif et technique de la Mutuelle,
- assurer le respect de la réglementation et des normes de travail.

En cas d'impossibilité d'exercer ses fonctions et après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration et l'ACPR, le Directeur Général délègue ses pouvoirs au Directeur Général Adjoint.

Les fonctions clés sont portées par des collaborateurs de La France Mutualiste.

Elles sont directement rattachées à la Direction Générale et disposent de ressources, de l'autorité et de l'indépendance opérationnelle leur permettant d'exercer leurs missions et leur responsabilité d'alerte auprès du Comité d'Audit et des Risques :

- la fonction clé « Gestion des Risques » est assumée par le Directeur Technique,
- la fonction clé « Actuarielle » est assumée par le Directeur Général Adjoint,
- la fonction clé « Vérification de la Conformité » est assumée par le Directeur du Pôle Conformité, Contrôles et Support,
- la fonction clé « Audit interne » est assumée par la Responsable du département Audit interne.

La fonction clé « Gestion des Risques », en coordination avec le Directeur Général Adjoint :

- coordonne le processus d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS ou ORSA) et la rédaction du rapport EIRS, et veille à sa prise en compte dans les décisions importantes,
- aide le Conseil d'Administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques et le déploie en pratique à travers :
 - de la cartographie de manière à :
 - assurer le suivi du profil de risque de la Mutuelle,
 - rendre compte des expositions aux risques au Comité d'Audit et des Risques,
 - identifier les risques émergents,
 - des indicateurs de risque,
 - de la communication auprès du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint,
 - de la coordination pour la maintenance annuelle des politiques écrites de gestion des risques de la Mutuelle,
- communique au Comité d'Audit et des Risques les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants, et sur d'autres domaines de risques spécifiques,
- de manière générale, surveille tout le dispositif d'identification, de suivi et de maîtrise des risques « métiers ».

La fonction clé « Vérification de la Conformité » :

- a pour mission principale de veiller au respect par la Mutuelle de la réglementation relative aux activités d'assurance. Elle élabore une politique de conformité et un plan de conformité,
- joue un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour la Mutuelle soient identifiées.

La fonction clé « Audit interne » contribue à la gestion des risques liés à l'activité de la Mutuelle et à son environnement de contrôle en proposant un plan d'audit annuel au Comité d'Audit et des Risques, réalisant ou faisant réaliser les audits, dont elle présente les résultats et suit les plans d'actions qui en découlent.

La fonction clé « Audit interne » :

- complète les contrôles de premier et de second niveau de la Mutuelle en intervenant de façon ponctuelle et a posteriori,
- n'exerce aucune fonction opérationnelle afin qu'elle soit libre de toute influence de la part des autres fonctions, y compris les fonctions clés,
- rend compte de ses travaux et des préconisations attachées à la Direction Générale et au Comité d'Audit et des Risques.

La Mutuelle prend des mesures adéquates afin de limiter tout risque de conflit d'intérêts. La Mutuelle veille donc à ce que ses auditeurs internes ne contrôlent pas des activités ou des fonctions qu'ils ont eux-mêmes exercées auparavant au cours de la période couverte par l'audit.

La fonction clé « Actuarielle » :

- coordonne le calcul des provisions techniques,
- garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques,
- compare les meilleures estimations aux observations empiriques,
- émet un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital,
- produit le rapport actuariel soumis au Conseil d'Administration.

B.1.3 Rémunération

Les Administrateurs ne sont pas rémunérés. Des indemnités sont allouées aux Administrateurs en fonction des missions qui leur sont confiées, et leurs frais dûment justifiés donnent lieu à remboursement.

Les principes de rémunération des salariés de La France Mutualiste ont pour but :

- d'attirer, motiver des profils compétents,
- d'encourager la performance,
- d'inciter les salariés à ne pas prendre de risques excessifs ou contraires à la stratégie ou aux intérêts de la Mutuelle.

B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

L'article 42 de la Directive Solvabilité 2 impose aux entreprises d'assurance de veiller au respect de critères de compétences et d'honorabilité pour les personnes indiquées ci-dessous :

- les dirigeants et fonctions clés doivent faire preuve de qualifications, connaissances et expériences professionnelles permettant « une gestion saine et prudente »,
- les Administrateurs doivent disposer d'une compétence collective permettant de bien comprendre et assumer les décisions à prendre au niveau du Conseil d'Administration,
- l'ensemble de ces personnes doivent témoigner d'une « réputation et d'une intégrité de bon niveau ».

Au sein de La France Mutualiste, les acteurs dont la compétence et l'honorabilité font l'objet d'une appréciation particulière sont les suivants :

- les membres du Conseil d'Administration,
- les dirigeants effectifs ou opérationnels de la Mutuelle :
 - les dirigeants effectifs au sens de Solvabilité 2, à savoir :
 - le Président du Conseil d'Administration,
 - le Directeur Général nommé en qualité de dirigeant opérationnel,
 - le Directeur Général Adjoint,

- les responsables des 4 fonctions clés, à savoir :
 - le responsable de la fonction clé « Audit interne »,
 - le responsable de la fonction clé « Actuarielle »,
 - le responsable de la fonction clé « Gestion des Risques »,
 - le responsable de la fonction clé « Vérification de la Conformité »,
- les membres permanents du Comité d'Audit et des Risques.

Afin de veiller à maintenir la compétence collective du Conseil d'Administration, des formations ont été suivies par les Administrateurs en 2016 :

- 17 mai 2016 : être administrateur mutualiste aujourd'hui,
- 28 septembre 2016 : les fondamentaux du processus ORSA - des exigences à la mise en œuvre opérationnelle,
- 17 décembre 2016 : Solvabilité 2, enjeux et pilotage.

Chacun des acteurs dirigeant effectivement ou opérationnellement la Mutuelle ou responsable de fonction clé, veille à maintenir ses compétences par des formations et expériences en accord avec les évolutions des métiers et de l'environnement.

L'appréciation de la compétence des personnes repose, à La France Mutualiste, non seulement, sur la prise en compte des qualités techniques indispensables à la tenue de la fonction mais également sur la prise en compte des qualités humaines essentielles au bon fonctionnement de toute entreprise.

S'agissant du poste de Directeur Général, un comité de sélection composé d'Administrateurs et animé par le Président de la Mutuelle propose sa nomination au Conseil d'Administration.

S'agissant de l'appréciation des compétences des responsables des fonctions clés, celle-ci incombe à la Direction Générale qui les recrute, les nomme et exerce son autorité sur eux. Le Directeur Général informe le Conseil d'Administration et l'ACPR desdits recrutements et nominations.

B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (EIRS)

B.3.1 Le système de gestion des risques

La France Mutualiste, en tant que Mutuelle nationale de retraite et d'épargne, mutualise des risques au profit de ses adhérents. Sa mission consiste essentiellement à assumer des risques de longévité dans le cas des activités de retraite et des risques financiers pour son activité d'épargne.

Les objectifs de La France Mutualiste sont de garantir la sécurité des engagements pris vis-à-vis des adhérents, d'assurer la pérennité de la Mutuelle, d'en préserver sa solvabilité et de veiller à son développement commercial, tout en distribuant un rendement satisfaisant aux adhérents.

Dans ce contexte, les risques assurés dans les contrats ainsi que les risques financiers découlant des investissements font l'objet d'un suivi permanent afin de veiller au respect des limites fixées en accord avec les objectifs de la Mutuelle.

Afin de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques au sein de la Mutuelle, le département Gestion des Risques a été créé en mars 2015.

Ce cadre de gestion des risques :

- permet d'identifier les risques importants auxquels La France Mutualiste est exposée, de les évaluer, de les suivre, de chercher à les atténuer,
- définit un niveau de tolérance au risque afin de garantir que la solvabilité de la Mutuelle reste à tout moment à un niveau acceptable.

Le cadre de gestion des risques s'appuie sur des outils tels que la cartographie des risques, les politiques écrites, le processus d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS), les indicateurs et sur une gouvernance des risques adaptée.

La cartographie des risques identifie les risques selon quatre grandes catégories :

- risques stratégiques et environnementaux,
- risques assuranciers,
- risques financiers,
- risques opérationnels.

La cartographie est mise à jour au minimum annuellement par les différents départements concernés et validée en Conseil d'Administration.

La cartographie des risques permet d'identifier les risques existants ou émergents susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de La France Mutualiste. Le processus de mise à jour de la cartographie permet d'identifier les nouveaux risques, et de décrire des actions de contrôles et de maîtrise des risques et d'évaluer de manière qualitative les risques résiduels.

Pour chacun des risques identifiés dans les cartographies, des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs doivent être élaborés, afin de permettre leur suivi.

Ces indicateurs font l'objet de tableaux de bord synthétiques de suivi des risques, communiqués au sein de La France Mutualiste pour permettre aux collaborateurs, à leur hiérarchie et au Conseil d'Administration d'exercer leurs responsabilités. Les indicateurs significatifs sont notamment présentés au Comité d'Audit et des Risques au moins une fois par an, et ponctuellement à l'occasion de la survenance d'événements significatifs.

Par ailleurs, au cours du processus d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) sont validés les indicateurs assurant la pérennité et la solvabilité de la Mutuelle.

Les politiques écrites de gestion des risques décrivent l'organisation de la gestion des risques au sein de la Mutuelle et la manière dont ceux-ci sont gérés et atténués.

Une politique de gestion des risques et une politique de gouvernance décrivent le cadre général de la gestion des risques ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs de la Mutuelle.

Les politiques de gestion des risques sont ensuite déclinées suivant les principales catégories de risques de la Mutuelle :

- risques financiers : politique de gestion du risque actif-passif, politique de gestion financière,
- risques d'assurance : politique de souscription et provisionnement, politique de réassurance,
- risque opérationnel : politique de risque opérationnel.

La structure de gouvernance des risques de La France Mutualiste est adaptée à la nature, la taille et la complexité des risques de la Mutuelle.

Le Conseil d'Administration porte la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques. Il est dans ce contexte assisté par le Comité d'Audit et des Risques.

Afin de gérer efficacement les risques, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule de la manière suivante :

- le Conseil d'Administration porte la responsabilité ultime de la mise en œuvre du système de gestion des risques. Il délègue la mise en œuvre de la stratégie de la Mutuelle ainsi que la mise en place du cadre de gestion des risques à la direction effective,
- il est assisté par le Comité d'Audit et des Risques dans la surveillance et le suivi du contrôle interne et du système de gestion des risques,
- les Comités de Pilotage internes (Copil) participent à la gestion des risques tels que :
 - le Copil Risques qui est en charge du suivi des risques de la Mutuelle,
 - le Copil EIRS qui est en charge du suivi du processus et des travaux relatifs à l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS).

Dans ce cadre, la fonction clé « Gestion des Risques » facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques et le déploiement en pratique à travers :

- la mise à jour de la cartographie des risques métiers,
- la contribution au processus d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS),
- le suivi et les éventuelles évolutions des indicateurs de risque,
- la communication auprès du Conseil d'Administration et de la Direction Générale,
- la coordination pour la révision annuelle des politiques écrites de la Mutuelle à faire valider par le Conseil d'Administration,
- de manière générale, la surveillance de tout le dispositif de maîtrise des risques.

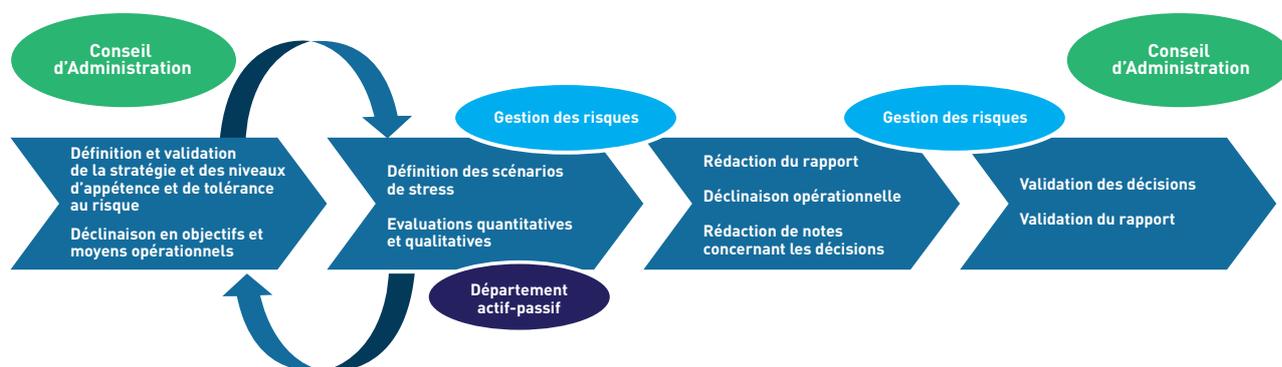
La fonction clé « Gestion des Risques » est membre permanent du Comité d'Audit et des Risques. Elle anime le Copil EIRS et le Copil Risques.

B.3.2 L'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS)

L'objectif de l'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité est de :

- décrire le profil de risque de La France Mutualiste et évaluer la qualité des dispositifs de gestion des risques de la Mutuelle,
- évaluer le besoin en solvabilité et la solvabilité future de la Mutuelle compte tenu de sa stratégie et de ses limites approuvées de tolérance aux risques,
- accompagner la prise de décision.

Le processus EIRS se déroule suivant les étapes suivantes :



Le processus d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité est un élément clé dans la validation de la stratégie de la Mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le Conseil d'Administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

Ce processus EIRS nécessite la contribution de plusieurs directions de La France Mutualiste notamment la Direction Technique et la Direction Financière.

A partir de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration (appétence au risque), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette stratégie sur la situation de la Mutuelle. Afin de tester la robustesse de la Mutuelle, des scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.

Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. C'est le besoin de fonds propres de la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable. Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en prenant en compte les marges de sécurité nécessaires.

Le système de contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable concernant :

- l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques opérationnels auxquels est exposée La France Mutualiste,
- la pertinence et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité de l'information financière et non financière,
- le respect des lois et des règlements, des politiques et des procédures internes,
- le déploiement des plans d'actions hiérarchisés permettant de réduire le niveau d'exposition sur les risques jugés inacceptables par La France Mutualiste,
- l'efficacité et la réalité des procédures de contrôles déployées.

Le premier niveau de contrôle interne est constitué par les directions métiers et support. Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- définition des procédures et des contrôles permettant de maîtriser ses opérations,
- réalisation des contrôles permettant de s'assurer que chaque collaborateur se conforme aux règles et procédures clairement définies, écrites et connues,
- définition du niveau de maîtrise de ses activités.

Chaque pôle / département / service doit décliner la politique de « gestion des risques opérationnels et de contrôle interne » validée par le Conseil d'Administration de La France Mutualiste dans le cadre d'un plan de déploiement défini annuellement par le département du Contrôle interne.

Chaque pôle / département / service est responsable de la gestion de ses risques opérationnels, de la mise en œuvre de son contrôle interne et de la bonne application de cette politique.

Le deuxième niveau de contrôle interne est constitué par le département du Contrôle interne qui est en charge de la définition et du déploiement du système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- définition et conception du système de contrôle interne de premier et second niveau,
- réalisation des cartographies des risques opérationnels,
- réalisation du dispositif de suivi des plans d'actions de réduction des risques opérationnels,
- réalisation du dispositif de suivi des incidents,
- réalisation du plan de contrôle permanent (supervision du plan de contrôle de premier niveau / réalisation du plan de contrôle de second niveau),
- réalisation du reporting et du suivi des risques opérationnels auprès des instances de gouvernance.

Le département du Contrôle interne accompagne les pôles / départements / services dans la mise à jour des évaluations des risques et des dispositifs de maîtrise. Il vérifie la cohérence globale des résultats et le respect de la méthodologie.

Le département du Contrôle interne prend en compte régulièrement les résultats des travaux (cartographies, résultats des contrôles de premier niveau et de second niveau, base incidents), les audits, les directives de la Direction Générale, du Comité d'Audit et des Risques, du Conseil d'Administration ainsi que les évolutions réglementaires afin de faire évoluer ces méthodologies.

Le département du Contrôle interne est en charge de répondre aux besoins de reporting de la gouvernance et des pôles / départements / services. Ces états sont communiqués et présentés au Copil Risques, au Comité d'Audit et des Risques, au Conseil d'Administration.

Afin de préserver sa capacité à réaliser des contrôles de second niveau impartiaux, le département du Contrôle interne ne définit pas de procédures de contrôle de premier niveau ou de mise en conformité.

Le contrôle de troisième niveau est assuré par la fonction audit interne qui réalise des audits ponctuels selon le plan d'audit fixé en accord avec le Conseil d'Administration.

B.4.2 Mise en œuvre de la fonction « Vérification de la Conformité »

Le périmètre de la fonction « Vérification de la Conformité » vise à couvrir l'ensemble des réglementations applicables aux principales activités de La France Mutualiste comme :

- la Lutte Contre le Blanchiment-Financement du Terrorisme (LCB-FT),
- la protection de la clientèle, distribution et partenariats.

Les principes, l'organisation, les rôles et les responsabilités de la fonction « Vérification de la Conformité » au sein de La France Mutualiste sont définis dans la charte de la fonction « Vérification de la Conformité ». Elle définit également les relations de la fonction avec les dirigeants effectifs, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et des Risques ainsi que les fonctions opérationnelles.

La politique de la fonction « Vérification de la Conformité » décrit les objectifs poursuivis par La France Mutualiste en matière de vérification de la conformité, les acteurs concernés et les moyens mis en œuvre. Ainsi, elle évoque :

- le contexte et les objectifs de la fonction « Vérification de la Conformité »,
- les acteurs et les activités,
- les procédures liées à la politique,
- la diffusion des reportings sur le périmètre de la fonction « Vérification de la Conformité »,
- les modalités de mise à jour de la politique.

B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

Une politique d'audit interne a été validée par le Conseil d'Administration en 2016.

Dans le cadre de ses fonctions, l'Audit interne est placé sous l'autorité du Directeur Général de La France Mutualiste et n'exerce aucune autre fonction clé, ni aucune activité opérationnelle au sein de la Mutuelle. La fonction Audit interne est également membre permanent du Comité d'Audit et des Risques.

Les responsabilités de la fonction Audit interne sont :

- de déterminer le plan d'audit pluriannuel sur la base d'une évaluation des risques, des orientations stratégiques et des évolutions de l'environnement légal et réglementaire. Ce plan vise à couvrir l'ensemble des activités de La France Mutualiste et prévoit une part de flexibilité pour s'adapter au contexte de la Mutuelle et répondre à de nouveaux besoins,
- de mettre en œuvre le plan d'audit annuel ainsi que les missions spéciales à la demande de la Direction Générale ou du Comité d'Audit et des Risques,
- d'établir les rapports d'audit et suivre la mise en œuvre des recommandations.

L'indépendance de la fonction Audit interne est rappelée à minima une fois par an au Conseil d'Administration à travers le Comité d'Audit et des Risques lors de la présentation des documents ci-dessous :

- la politique d'audit interne,
- le plan d'audit annuel,
- le bilan d'audit.

La fonction Audit interne de la Mutuelle intervient dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit. Elle dispose de l'autonomie opérationnelle pour mener à bien ses missions. Elle peut notamment accéder librement à l'ensemble des informations et documents de la Mutuelle, de même qu'elle peut s'entretenir et échanger librement avec les collaborateurs de la Mutuelle ainsi qu'avec les membres du Comité d'Audit et des Risques.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Suivant la Directive 2009/138/CE dite Solvabilité 2, les entreprises d'assurance doivent mettre en place une fonction Actuarielle afin de :

- coordonner le calcul des provisions techniques,
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,

- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques,
- informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques,
- émettre un avis sur la politique globale de souscription,
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Le responsable de la fonction Actuarielle est le Directeur Général Adjoint de La France Mutualiste. Il est membre certifié de l'Institut des Actuaires et dispose des compétences et de l'expérience adéquates pour l'exercice de sa fonction.

Il est responsable hiérarchique de :

- la Direction Financière,
- la Direction Technique,
- la Direction du Patrimoine Immobilier.

B.7 SOUS-TRAITANCE

La France Mutualiste fait appel à des sous-traitants et des prestataires dans le cadre de certaines activités.

La politique de sous-traitance a pour objet de définir les objectifs, les grands principes de gestion de la sous-traitance au sein de La France Mutualiste, les rôles et responsabilités des différents acteurs ainsi que les processus et procédures de reporting.

Dans sa politique, la Mutuelle a intégré une présentation des éléments sur lesquels elle se base pour déterminer si une fonction ou une activité est considérée comme critique ou importante.

La politique précise que les activités de sous-traitance sont suivies par les directions opérationnelles concernées et que le risque est suivi par :

- le département Contrôle interne pour les risques opérationnels,
- la fonction clé « Gestion des Risques » pour les autres risques.

La politique de sous-traitance est intégrée à la politique de gestion des risques. Elle est revue au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

Les activités sous-traitées et considérées comme importantes pour la Mutuelle sont les suivantes :

Activité ou fonction opérationnelle STIC ⁽¹⁾	Détail de la prestation fournie	Ressort territorial
La gestion des Organismes de Placement Collectif (OPC)	Gestion de la poche actions cotées via des OPC dédiées à La France Mutualiste	France
La gestion du parc immobilier ⁽²⁾	Gestion administrative et technique d'une partie du parc immobilier	France

(1) Sous-Traitance Importante et Critique - (2) la sous-traitance représente 10% du parc immobilier.

En ce qui concerne les investissements en valeurs mobilières de la Mutuelle, la sous-traitance de fonctions importantes concerne la délégation de gestion de la poche actions cotées à des sociétés de gestion de portefeuille via des Organismes de Placement Collectif (OPC) dédiés à La France Mutualiste.

En 2016, il y a six sociétés de gestion de portefeuilles concernées. Elles sont toutes établies en France, régulées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et sans aucun lien capitalistique avec La France Mutualiste.

La Mutuelle a également fait le choix de déléguer à un cabinet externe la gestion administrative et technique d'une partie de son patrimoine immobilier.

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Sans objet.

C. PROFIL DE RISQUE

Le cœur de métier de La France Mutualiste consiste à prendre des risques, les gérer, les atténuer dans l'intérêt de ses adhérents.

Ainsi, de nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'activité de La France Mutualiste ainsi qu'à l'environnement économique et réglementaire dans lequel La France Mutualiste exerce ses activités.

Les risques auxquels La France Mutualiste est soumise sont regroupés suivant les grandes catégories de risques définies dans la cartographie.

Les risques sont classés en risques quantifiables et non-quantifiables. Un risque est dit quantifiable s'il figure dans la liste fixée par le régulateur dans sa propre mesure des risques définie dans la formule standard. Les résultats de cette mesure normée apparaissent dans la partie E de ce rapport (gestion du capital).

D'autres risques peuvent exister tout en n'étant pas décrits par la formule standard.

Les travaux sur le profil de risque permettent d'identifier les risques importants pour La France Mutualiste, c'est-à-dire ceux dont la réalisation pourrait influencer sur les décisions.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

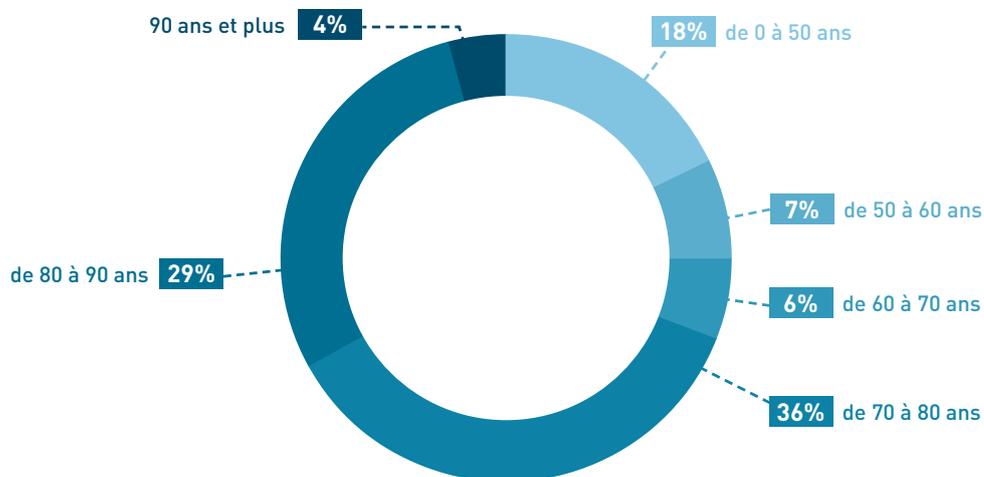
Ce risque, classé dans la catégorie risque d'assurance, correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification, de provisionnement et du niveau de dépenses permettant de gérer l'activité sur la durée.

Au 31/12/2016, les provisions mathématiques et autres provisions techniques comptables (7 124 388K€) de La France Mutualiste se répartissent de la manière suivante :

- 55% couvrent des produits soumis au risque de longévité et au risque de mortalité,
- 38% couvrent des produits d'épargne avec garantie de rachat,
- moins de 3% couvrent des produits d'assurance en unités de compte sans risque significatif pour la Mutuelle,
- moins de 4% représentent des provisions diverses dont les provisions pour participation aux excédents qui seront affectées aux adhérents dans les années futures.

Pour des raisons historiques, le portefeuille de La France Mutualiste est très stable, fortement concentré sur certaines tranches d'âges et de composition majoritairement masculine.

La répartition des contrats par tranche d'âge au 31/12/2016 est la suivante :



Population des adhérents en % des nombres de contrats

La population des adhérents est très fidèle. La stratégie de développement de La France Mutualiste permet de renforcer la population par des souscriptions de générations de moins de 60 ans et d'entamer un rajeunissement progressif de l'âge moyen des contrats.

Compte tenu des caractéristiques de la population des adhérents, La France Mutualiste est amenée à surveiller en priorité certains indicateurs dans l'activité de souscription :

■ **Le suivi de la longévité dans les garanties de type retraite**

La mortalité réelle de la population assurée doit être en accord avec les hypothèses retenues dans le tarif et la constitution des provisions et réserves. Le suivi des indicateurs de longévité concerne surtout le produit RMC. La France Mutualiste est relativement immunisée contre le risque de longévité. En effet, le portefeuille RMC exposé à ce risque offre également une couverture décès optionnelle qui permet une compensation entre ces deux risques. La France Mutualiste effectue un suivi régulier de son exposition aux risques de mortalité / longévité via des études actuarielles notamment sur les portefeuilles de rentes. Cela permet de détecter les éventuelles dérives et de prendre les mesures qui s'imposent.

En outre, La France Mutualiste dispose de couvertures de réassurance pour protéger certains portefeuilles / risques spécifiques.

■ **Le suivi des rachats dans les produits d'épargne**

Le suivi des rachats vise à détecter des augmentations tendancielle ou conjoncturelles du taux des rachats des contrats. Une éventuelle augmentation des rachats est estimée comme peu probable compte tenu de la fidélité et l'attachement des adhérents aux valeurs portées par La France Mutualiste ainsi que la qualité de la rémunération des contrats sur longue période.

De plus, les contrats de La France Mutualiste sont majoritairement souscrits dans une logique de transmission du patrimoine avec par conséquent des fluctuations de rachats assez limitées.

L'évolution des rachats des contrats est suivie en continu par les équipes de la Mutuelle.

■ **Le suivi des dépenses (frais)**

Le suivi vise à identifier très rapidement si les frais auxquels La France Mutualiste doit faire face dérivent plus rapidement qu'attendu dans les projections pluriannuelles sous l'impact de dépenses non prévues ou insuffisamment estimées, principalement inflation sur le moyen terme.

Dans la pratique, ce risque de dérive est bien maîtrisé et La France Mutualiste dispose de leviers d'actions notamment à travers la planification pluriannuelle, la fixation et la surveillance des budgets annuels.

■ **Les mesures de sensibilité aux variables de risque**

La France Mutualiste mesure sa sensibilité au risque de souscription en calculant régulièrement l'impact de la variation des facteurs de risques sur ses fonds propres et son capital de solvabilité requis.

Les principaux tests réalisés concernent :

- l'impact d'une baisse de la mortalité de 5%,
- l'impact d'une hausse des rachats de 10%,
- l'impact d'une hausse des dépenses de 10%.

Les tests de sensibilité réalisés sur la situation à fin 2016 montrent que la solvabilité et la sécurité de la Mutuelle sont très peu affectées par ces tests et que ses ratios de couverture demeurent supérieurs aux exigences dans les trois tests réalisés.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le cœur de métier de La France Mutualiste l'a conduit à recevoir des primes qui seront placées durant de longues années afin de pouvoir assurer le service des prestations attendues par les adhérents : rentes, rendements, échéances. La plupart de ses versements sont protégés par une garantie annuelle en capital et les intérêts acquis.

Par nature, la Mutuelle gère des volumes d'actifs importants qui représentent les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

En volume d'exposition, le risque de marché apparaît comme le plus important.

La structuration de la politique de gestion financière découle de l'allocation d'actifs stratégique. Chaque année, des études actif / passif sont réalisées et validées par le Conseil d'Administration. Ensuite, des limites découlant de ces études sont fixées et validées par le Conseil d'Administration en fonction de son « appétence / tolérance au risque ». Ainsi, les investissements de La France Mutualiste sont encadrés par des limites suivies et contrôlées. Ces études reposent sur des modèles de risques utilisant des scénarios déterministes ou basés sur des lois probabilistes. Elles tiennent compte des portefeuilles d'actifs et de passifs de la Mutuelle ainsi que des interactions entre ces portefeuilles.

Depuis plusieurs années, le risque de maintien des taux à un niveau bas durant de longues années a été identifié comme un risque significatif car il pourrait conduire à une forte baisse du taux de rendement courant des actifs. La diversification des actifs permet d'atténuer ce risque en variant les sources de rendement futur.

Le taux de couverture des exigences de fonds propres telle que définie par la formule standard (partie E, gestion du capital) est étroitement lié à l'évolution des marchés financier et immobilier. La couverture des exigences de fonds propres fait l'objet d'une surveillance très fréquente et de mesures de sensibilité afin de prendre toute décision éventuellement nécessaire très en amont.

Les expositions sur les actifs de taux

Le risque sur les actifs de taux pourrait se matérialiser pour la Mutuelle de plusieurs manières :

- un risque de remplacement lié à un contexte durable de taux bas : effet des taux bas sur le taux de rendement futur du portefeuille. Une période longue de taux bas conduit mécaniquement à une baisse des taux de rendement des actifs, hors impact des éventuelles réalisations de plus-values,
- un risque de valorisation du portefeuille obligataire lié à une hausse brutale des taux,
- un risque de défaut des émetteurs, ce qui ne permettrait pas à ces derniers d'assurer leurs engagements de paiement des coupons puis du remboursement du principal.

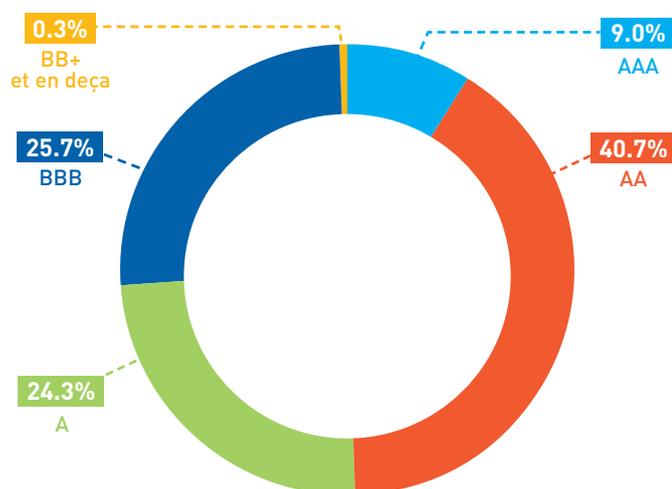
Afin de limiter les impacts sur le taux de rendement de l'actif en période de baisse durable des taux d'intérêt, la Mutuelle cherche à lisser les échéances obligataires par année pour ne pas dépendre d'une seule « date » de réinvestissement. Cette politique d'intervention régulière sur le marché permet de diminuer l'impact de certaines années et maintenir un taux de rendement correspondant à une moyenne des taux observés sur une période longue. De plus, la gestion financière de la Mutuelle vise en permanence à sécuriser les engagements pris en veillant à disposer de suffisamment d'encaissements à venir pour payer les prestations futures.

En cas de hausse brutale des taux, seuls les produits d'épargne seraient éventuellement rachetables par les adhérents de la Mutuelle. Le fait d'avoir lissé les échéances des remboursements d'obligations permet, dans un contexte de hausse des taux, de pouvoir disposer de suffisamment de liquidité et de pouvoir céder des titres de maturité proche pour limiter l'impact de valorisation et réinvestir à des taux plus favorables tout en satisfaisant aux éventuelles demandes de rachat.

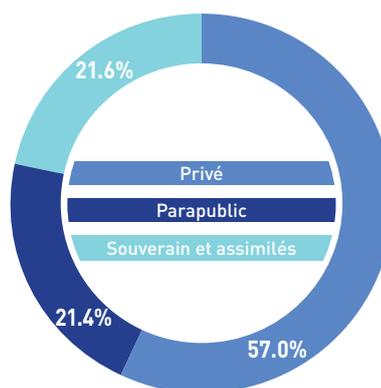
Le risque de défaut des émetteurs est surveillé en continu par des limitations concernant les notations admises à l'achat et une surveillance constante de l'évolution de ces notations. Dans le portefeuille de La France Mutualiste, les produits de taux bénéficient d'une notation dite de catégorie « *Investment grade* » (ou émetteurs de bonne qualité) à hauteur de plus de 99.7% (notation au moins égale à BBB-).

Le graphique ci-contre représente la répartition par notation des produits de taux de la Mutuelle au 31/12/2016, par classe de notation.

Le portefeuille obligataire de La France Mutualiste est principalement constitué de titres « *Investment grade* » dont 74% ayant une notation au moins égale à A. Le risque de dégradation est surveillé en permanence afin de conserver la qualité du portefeuille.



Le graphique ci-contre représente la répartition du portefeuille obligataire de La France Mutualiste au 31/12/2016 par grand secteur :



Pour maîtriser et maintenir la qualité des émetteurs en portefeuille, trois règles de gestion ont été retenues :

- investir dans des signatures de qualité. Cette qualité est appréciée via les notations attribuées par les agences spécialisées. La France Mutualiste investit en conséquence dans des titres dont le *rating* est au moins égal à BBB- « *Investment grade* » chez l'une des trois agences de notations (S&P, Moody's, Fitch),
- limiter les concentrations au sein du portefeuille à 3% de la valeur de marché du patrimoine lorsque l'émetteur est noté A- ou plus, à 1.5% sinon,
- diversifier les émetteurs.

Les expositions sur les actifs immobiliers

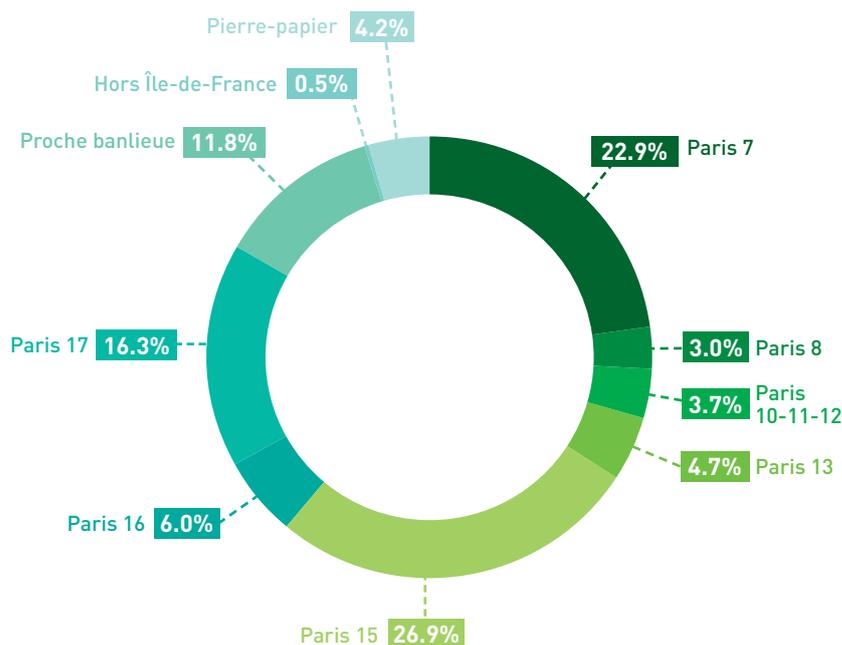
Le risque immobilier résiderait :

- soit dans un effritement des prix durant plusieurs années dans une hypothèse de contexte économique durablement peu favorable,
- soit dans une baisse ponctuelle plus forte des valorisations.

Ce risque paraît peu significatif pour La France Mutualiste compte tenu de la qualité du patrimoine présenté ci-dessous.

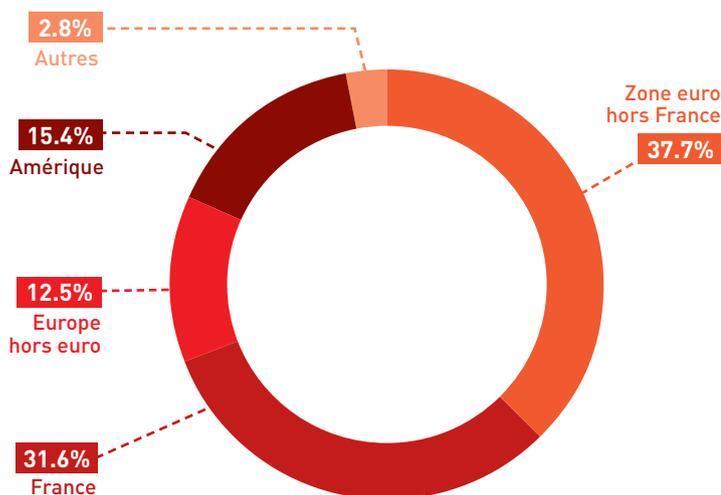
Le parc immobilier de la Mutuelle est majoritairement composé d'immeubles résidentiels situés à Paris et proche banlieue. Les biens détenus en régions sont des locaux mis à disposition des agences.

La plus grande partie du patrimoine est située dans les arrondissements traditionnellement considérés comme des emplacements de prestige ou de grande qualité.



Les expositions sur les actions

Le portefeuille actions, confié à des sociétés de gestion externes sélectionnées par La France Mutualiste, est géré, sous son contrôle, au travers d'OPC dédiés. Les portefeuilles se caractérisent par une grande diversification géographique.

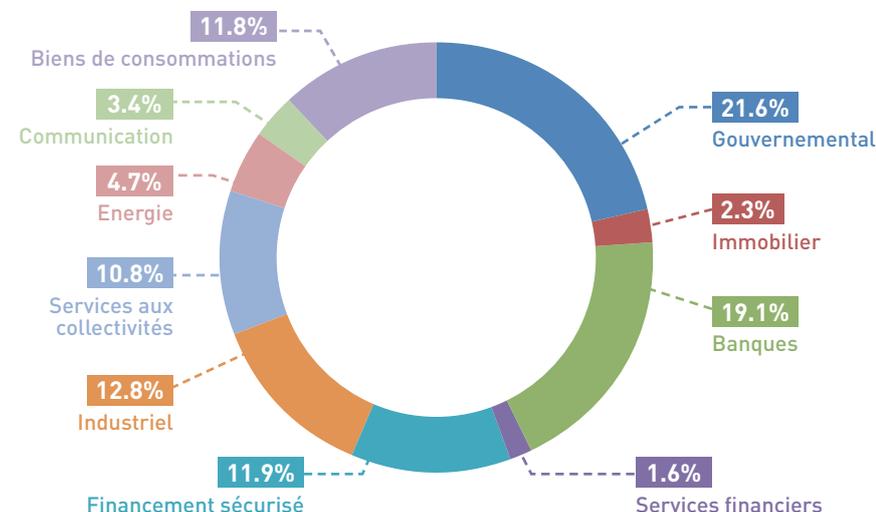
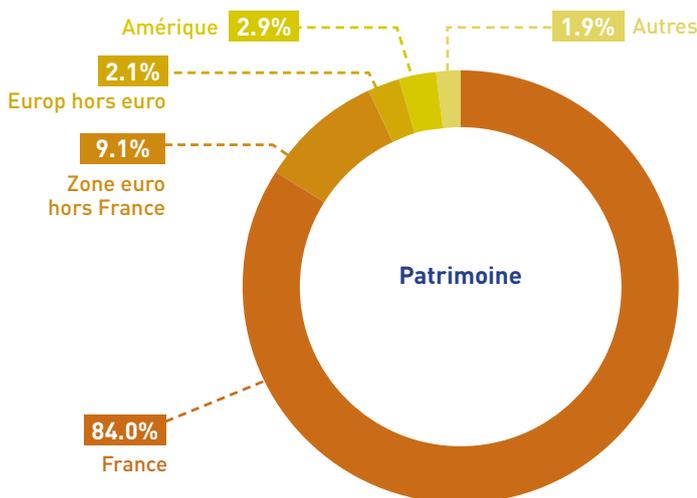


La gestion de la dispersion des risques sur le portefeuille global

Le risque de concentration pourrait résulter soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés. La France Mutualiste gère le risque de concentration par :

- la répartition des investissements sur différentes classes d'actifs : l'allocation stratégique d'actif revue annuellement et validée par le Conseil d'Administration,
- des limitations par émetteurs,
- une surveillance des concentrations par secteur d'activité, géographique, etc...

Le graphique ci-contre fait apparaître la répartition des actifs (patrimoine) détenus par La France Mutualiste (actions, obligations) par zone géographique.



Le graphique ci-contre fait apparaître la répartition des actifs détenus par La France Mutualiste (actions, obligations) par secteur d'activité.

La France Mutualiste réalise différentes études de sensibilités aux risques de marché. Les résultats montrent que le taux de couverture du SCR (*Solvency Capital Requirement* ou capital de solvabilité requis) de la Mutuelle est assuré dans les tests de sensibilité.

C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit classé dans la catégorie risque financier reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut, ou la détérioration de la qualité de crédit des contreparties et débiteurs de La France Mutualiste.

Le « risque de contrepartie » couvre les contrats d'atténuation des risques (tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés), la trésorerie et les créances sur des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du « risque lié à la marge ».

Ce risque n'est pas classé en risque important par La France Mutualiste.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre des actifs à un prix de marché en cas de nécessité. Des règles ont été établies afin de maîtriser le risque de liquidité :

- montant minimal des disponibilités correspondant à deux échéances de rente,
- lissage des maturités obligataires,
- taille minimale des souches obligataires,
- ratio d'emprise des souches obligataires et des fonds ouverts.

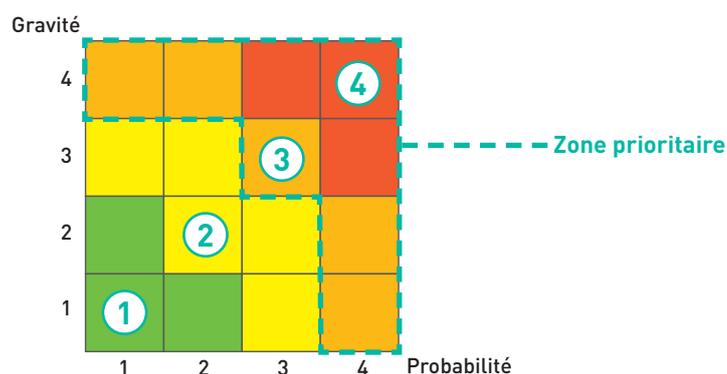
Ce risque est classé comme très faible compte tenu de la part des passifs non rachetables et du profil des adhérents porteurs de contrats d'épargne rachetables.

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Ces risques sont définis comme le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes, ou à des événements externes.

Chaque risque opérationnel est identifié dans la cartographie des risques opérationnels et est associé à une typologie de risque.

Les risques opérationnels identifiés sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur gravité ; ce qui permet d'en déduire leur criticité :



Sont ainsi évalués les risques bruts et résiduels c'est-à-dire après actions d'atténuation.

La France Mutualiste a également mis en place un système de déclaration et de gestion des incidents, qui permet de :

- identifier / tracer / historiser les risques avérés,
- s'assurer de la pertinence de la cartographie des risques opérationnels et des évaluations effectuées.

La mise à jour des cartographies des risques opérationnels est réalisée à minima annuellement sur la base :

- d'une actualisation de l'évaluation des risques (évolution de l'organisation, de produits, canaux de distribution, partenariats...),
- des résultats des contrôles de premier niveau,
- des résultats des contrôles de second niveau,
- des incidents survenus et déclarés (base incidents).

En 2016, un travail de cartographie central a été réalisé sur les macro-processus « Distribution » et « Vie du contrat ».

Aucun risque opérationnel important n'a été identifié.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Sans objet.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Sans objet.

D. VALORISATION

D.1 ACTIFS

Codes CIC	Classes d'actifs	Valorisation dans le bilan comptable (en K€)	Valorisation dans le bilan prudentiel (en K€)	Ecart (en K€)	Ecart en %
1	Obligations souveraines	1 726 581	2 151 334	402 985	25 %
2	Obligations d'entreprises	3 755 364	4 160 446	426 849	11 %
3	Actions	2 100	3 203	1 103	53 %
4	Fonds d'investissement	1 359 489	1 703 735	344 246	25 %
5	Titres structurés	283 415	317 450	34 035	12 %
6	Titres garantis	0	0	0	0 %
7	Trésorerie et dépôts	219 189	219 189	0	0 %
8	Prêts et prêts hypothécaires	5 054	5 054	0	0 %
9	Immobilisations corporelles	328 927	754 920	425 992	130 %
	Total	7 680 120	9 315 331	1 635 210	21 %

Les écarts entre la valorisation comptable et la valorisation prudentielle découlent des grands principes de valorisation posés par les textes. Dans le bilan comptable, la valorisation retenue est le coût historique amorti et coupons courus inclus. Dans le bilan prudentiel, la valorisation retenue est la valeur de marché coupons courus inclus ou valeur d'estimation dans le cas de l'immobilier.

Les écarts les plus importants par exemple sur la classe 9, immobiliers corporelles (Immobilisation en direct) reflètent les plus-values latentes constituées depuis parfois de longues années. L'immobilier détenu en SCI est classé en classe 4 (Fonds d'investissement).

Les écarts de valorisation en actions reflètent la hausse des marchés alors que les plus-values latentes sur les obligations découlent de la forte baisse des taux observée depuis plusieurs années.

Les méthodes de valorisations retenues sont les suivantes pour les principales classes d'actifs :

Valeurs mobilières

Obligations (codes CIC 1 et 2)

Les valorisations retenues pour les obligations correspondent aux cours publiés sur la page de la société Bloomberg selon la « politique de valorisation » définie en accord avec les commissaires aux comptes.

Fonds d'investissement (code CIC 4)

En termes de valorisation, les fonds d'investissement se répartissent en grandes catégories :

- les fonds dédiés et les fonds ouverts d'actifs cotés,
- les SCI « internes » destinées à gérer une partie du patrimoine immobilier de la Mutuelle,
- les fonds d'actifs non cotés (immobilier, dettes privées, ou capital investissement).

Pour les OPC dédiés et les fonds ouverts, les instruments financiers sont valorisés à leur cours de bourse suivant les modalités précisées par les sociétés de gestion, sous leur responsabilité.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les opérations hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

Pour les SCI internes, un valorisateur des biens immobiliers détenus, agréé par l'ACPR, est missionné (voir partie valorisation de l'immobilier). A partir de cette valorisation et des éléments comptables, La France Mutualiste calcule une estimation de la valorisation de la part de chaque SCI. Les comptes de chaque SCI sont validés par un commissaire aux comptes et chaque part de SCI est valorisé par un expert externe. La Mutuelle s'assure ensuite de la correspondance des deux sources de valorisation.

Pour les fonds non cotés, la dernière valorisation connue est retenue comme valorisation Solvabilité 2. Cette dernière est ajustée des mouvements intervenus (appels de fonds, remboursements, dividendes...) entre la date de valorisation et la date d'arrêt.

Produits structurés (code CIC 5)

Les produits structurés détenus par La France Mutualiste sont des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) qui donnent lieu à une double cotation. Deux valorisateurs indépendants fournissent mensuellement une estimation du cours de ces produits. La Mutuelle retient la moyenne des deux.

Dépôts (code CIC 7)

Les dépôts étant mobilisables à tout instant à leur coût historique, ils sont donc valorisés à ce dernier augmenté de l'éventuelle capitalisation des intérêts.

Actifs en représentation des contrats en unités de compte

Il s'agit d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM). La valorisation retenue est celle fournie par la société de gestion de portefeuilles sous sa responsabilité.

Immobilier (code CIC 9)

Les principes de valorisation sont les suivants :

- un expert indépendant agréé par l'ACPR,
- une expertise quinquennale actualisée annuellement,
- un contrôle en interne par les spécialistes immobiliers : contrôle de cohérence, contrôle de la rotation et de la qualité des experts externes.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

en K€	8 615 670	8 614 524	167 902
Lignes d'activité	Meilleure Estimation brute de réassurance	Meilleure Estimation nette de réassurance	Marge pour Risque RM
LoB (Assurance-vie euro)	8 417 298	8 416 152	163 966
LoB 31 (UC)	197 110	197 110	3 936
LoB 32 (garantie plancher)	1 262	1 262	0

Fin 2016, les contrats de La France Mutualiste se décomposent en trois lignes d'activité (*Lines of Business* ou « LoB » selon la terminologie européenne de Solvabilité 2) :

- LoB 30 (contrats avec Participation Aux Excédents) : produits d'épargne mono-supports, fonds € et fonds en attente des produits multi-supports et enfin primes périodiques, Retraite Mutualiste du Combattant,
- LoB 31 (contrats en UC) : fonds UC des produits multi-supports,
- LoB 32 (autres contrats d'assurance-vie) : garantie plancher.

La meilleure estimation définie dans les textes réglementaires correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs.

Les flux de trésorerie futurs comprennent les prestations dues aux adhérents au titre de leurs contrats : les rentes versées, les rachats, les termes, les capitaux découlant des décès. A ces montants, il faut rajouter les frais qui seront supportés par La France Mutualiste afin de payer les prestations.

Compte tenu des aléas liés à la vie humaine et autres variables telles que les marchés financiers, le comportement des adhérents, la meilleure estimation des engagements pris par La France Mutualiste est estimée comme une moyenne déterminée en réalisant un grand nombre de simulations. Les calculs de la meilleure estimation des engagements sont réalisés suivant des méthodes stochastiques.

Les flux futurs sont actualisés à l'aide de la courbe des taux dite « sans risques » publiée par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ou *European Insurance and Occupational Pensions Authority* (EIOPA). Cette courbe des taux inclut une correction pour volatilité, telle que prévue par les textes réglementaires.

Les différentes options offertes par les contrats ainsi que les garanties doivent être prises en compte et faire l'objet d'une estimation intégrée à la meilleure estimation, c'est pourquoi par mesure de prudence, une marge pour risque est ensuite rajoutée à la meilleure estimation.

La meilleure estimation des engagements est calculée séparément par LoB, par contrat ou génération. Les contrats en unités de compte ainsi que les engagements de garantie plancher font l'objet d'un calcul spécifique.

D.3 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs de montant limités sont valorisés au montant dû. Il n'existe pas d'écart de valorisation entre le bilan comptable et le bilan prudentiel.

D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Les méthodes de valorisation alternatives concernent :

- l'immobilier détenu en direct ou à travers des SCI (respectivement code CIC 9 et CIC 4),
- les produits structurés (code CIC 5),
- les valeurs mobilières non cotés (une partie du code CIC 4).

Les modalités de valorisation ont été décrites dans le paragraphe D1.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Sans objet.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles à la couverture des exigences prudentielles sont calculés par écart entre :

- les actifs valorisés à leur meilleure estimation, c'est-à-dire la valeur de marché lorsqu'elle existe,
- et :
 - la valeur des engagements, essentiellement les meilleures estimations des engagements pris,
 - la marge pour risque,
 - les impôts différés et autres passifs.

Le tableau ci-dessous décrit le passage des fonds propres qui apparaissent dans le bilan comptable aux fonds propres prudentiels, c'est-à-dire qui apparaissent dans le bilan prudentiel.

Passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels fin 2016	Valeurs (en K€)
Fonds propres comptables	872 834
Ecarts liés aux différences d'évaluation des actifs et passifs entre les états financiers (bilan comptable) et la valorisation à des fins prudentielles (bilan prudentiel)	-65 696
Fonds propres prudentiels	807 138

Les fonds propres prudentiels peuvent être de trois catégories différentes. Pour La France Mutualiste, la totalité des fonds propres prudentiels sont de la meilleure qualité.

En accord avec les textes réglementaires, cela signifie que les fonds propres prudentiels sont disponibles immédiatement et sans limitations pour couvrir les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Les fonds propres prudentiels proviennent des réserves constituées progressivement depuis de nombreuses années et reflètent la gestion prudente à travers notamment l'accumulation de plus-values latentes.

Les exigences de fonds propres sont de deux niveaux :

- le SCR (*Solvency Capital Requirement* ou capital de solvabilité requis), qui constitue le niveau de fonds propres cible que devrait avoir la Mutuelle pour assurer une couverture « statistiquement » confortable des risques sur l'exercice à venir,
- le MCR (*Minimum Capital Requirement* ou montant minimum des capitaux des fonds propres), qui constitue le niveau minimum de fonds propres que doit avoir La France Mutualiste pour pouvoir continuer à mener son activité.

Le tableau ci-contre montre que les deux niveaux de couverture sont assurés à fin 2016.

Couverture du SCR	31/12/2016
Ratio de solvabilité	143,6%
Fonds propres éligibles	807 138
Niveau 1	807 138
Niveau 2	
Niveau 3	
SCR	562 031

Couverture du MCR	31/12/2016
Ratio de solvabilité	353,6%
Fonds propres éligibles	807 138
Niveau 1	807 138
Niveau 2	
Niveau 3	
MCR	228 239

E.2 SCR ET MCR

Le tableau ci-dessous présente le détail des résultats par module de risque obtenus par application de la formule standard définie par la réglementation.

Boîtes de risque de marché		Boîtes de risque de souscription		Boîtes de risque de contrepartie	
Risque de marché	818 712	Risque de souscription	222 023	Risque de contrepartie	27 338
Somme des boîtes de risque				1 068 073	
Effet diversification				-159 641	
BSCR (Basic SCR)				908 432	
Risque opérationnel				38 510	
Ajustement Impôts différés				0	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques				-384 912	
SCR (Solvency Capital Requirement) = exigence réglementaire cible de fonds propres				562 031	

Au 31 décembre 2016, au sens de la classification de la formule standard, les exigences prudentielles de La France Mutualiste proviennent en premier lieu de la gestion de ses investissements tant sur les marchés financiers qu'en immobilier. Le second besoin de fonds propres provient de l'activité de souscription de contrats. Cette répartition des besoins de fonds propres résulte directement de son activité qui la conduit à porter des engagements sur des périodes très longues et à gérer les actifs mis en représentation de ces engagements pris vis-à-vis des adhérents.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU SCR

Sans objet.

E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE

Sans objet.

E.5 NON-RESPECT DU MCR ET NON-RESPECT DU SCR REQUIS

Sans objet.

ANNEXE - S.02.01.02

BILAN

MONTANTS EN K€		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	54 039
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	9 084 009
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	700 880
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	85
Actions	R0100	3 119
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	3 119
Obligations	R0130	6 629 229
Obligations d'État	R0140	2 151 334
Obligations d'entreprise	R0150	4 160 446
Titres structurés	R0160	317 450
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 703 735
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	46 961
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	210 466
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	5 054
Avances sur police	R0240	4 427
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	627
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 146
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 146
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 146
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 096
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	97 813
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	172 228
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 204
Total de l'actif	R0500	9 636 056

MONTANTS EN K€		Valeur Solvabilité II
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 582 526
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8 582 526
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	8 418 560
Marge de risque	R0680	163 966
Provisions techniques UC et indexés	R0690	201 046
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	197 110
Marge de risque	R0720	3 936
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 988
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801	
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802	
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811	
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812	
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813	
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0814	
Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	17 056
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 155
Autres dettes (hors assurance)	R0840	13 796
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	10 352
Total du passif	R0900	8 828 918
Excédent d'actif sur passif	R1000	807 138

ANNEXE - S.05.01.02

PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

MONTANTS EN K€

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total C0200	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises																		
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Primes acquises																		
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Charge des sinistres																		
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variation des autres provisions techniques																		
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres dépenses	R1200																0	
Total des dépenses	R1300																0	

MONTANTS EN K€

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance-vie						Engagements de réassurance-vie		Total C0300
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances-vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance-vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410	0	346 354	20 954	752	0	0	0	0	368 059
Part des réassureurs	R1420	0	143	0	0	0	0	0	0	143
Net	R1500	0	346 211	20 954	752	0	0	0	0	367 917
Primes acquises										
Brut	R1510	0	346 226	21 082	752	0	0	0	0	368 059
Part des réassureurs	R1520	0	143	0	0	0	0	0	0	143
Net	R1600	0	346 083	21 082	752	0	0	0	0	367 916
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	398 053	5 302	0	0	0	0	0	403 355
Part des réassureurs	R1620	0	56	0	0	0	0	0	0	56
Net	R1700	0	397 998	5 302	0	0	0	0	0	403 300
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	-22 118	19 901	402	0	0	0	0	-1 816
Part des réassureurs	R1720	0	7	0	0	0	0	0	0	7
Net	R1800	0	-22 125	19 901	402	0	0	0	0	-1 822
Dépenses engagées	R1900	0	39 450	2 506	0	0	0	0	0	41 957
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									41 957

ANNEXE - S.05.02.01

PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

MONTANTS EN K€		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	0						0
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	0						0
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	0						0
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	0						0
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

ANNUELLE

MONTANTS EN K€		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	368 059						368 059
Part des réassureurs	R1420	143						143
Net	R1500	367 917						367 917
Primes acquises								
Brut	R1510	368 059						368 059
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	368 059						368 059
Charge des sinistres								
Brut	R1610	403 355						403 355
Part des réassureurs	R1620	56						56
Net	R1700	403 300						403 300
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-1 816						-1 816
Part des réassureurs	R1720	7						7
Net	R1800	-1 822						-1 822
Dépenses engagées	R1900	41 957						41 957
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							41 957

ANNEXE - S.12.01.02

PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

MONTANTS EN K€		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
			C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070				C0080	C0090	C0100			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0					0						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0									0						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	8 417 298		7 129	189 981		1 262				8 615 671						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 146									1 146						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	8 416 152		7 129	189 981		1 262				8 614 525						
Marge de risque	R0100	163 966	3 936			0					167 901						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					0											
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques Total	R0200	8 581 264	201 046			1 262					8 783 572						

ANNEXE - S.22.01.21

IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DE MESURES TRANSITOIRES

MONTANTS EN K€		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	8 783 572	0	0	49 583	0
Fonds propres de base	R0020	807 138	0	0	-49 583	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	807 138	0	0	-49 583	0
Capital de solvabilité requis	R0090	562 031	0	0	29 658	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	807 138	0	0	-49 583	0
Minimum de capital requis	R0110	228 239	0	0	6 588	0

ANNEXE - S.23.01.01

FONDS PROPRES

TRIMESTRIELLE

MONTANTS EN K€

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 105	1 105			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	806 033	806 033			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	807 138	807 138			0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	807 138	807 138			0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	807 138	807 138			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	807 138	807 138	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	807 138	807 138	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	562 031				
Minimum de capital requis	R0600	228 239				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,44				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	3,54				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	807 138	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 105	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0	
Réserve de réconciliation	R0760	806 033	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

ANNEXE - S.25.01.21

CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

MONTANTS EN K€		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	818 712		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	27 338		
Risque de souscription en vie	R0030	222 228		
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060	-159 641		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	908 637		

MONTANTS EN K€

Capital de solvabilité requis		C0110
Risque opérationnel	R0130	38 510
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-385 117
Capacité d'absorption des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	562 031
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	562 031
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	562 031
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

ANNEXE MCR - B4A - S.28.01.01

MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance-vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

ANNUELLE

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	

MONTANTS EN K€

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance-vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	228 239

MONTANTS EN K€

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	R0210	7 462 511	
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures	R0220	954 787	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	197 110	
Autres engagements de (ré)assurance-vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 262	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance-vie	R0250		526 815

Calcul du MCR global

MONTANTS EN K€

		C0050
MCR linéaire	R0300	228 239
Capital de solvabilité requis	R0310	562 031
Plafond du MCR	R0320	252 914
Plancher du MCR	R0330	140 508
MCR combiné	R0340	228 239
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	228 239

GLOSSAIRE

A

ACAV	Assurance à Capital Variable
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AG	Actif Général ou Assemblée Générale
AMF	Autorité des Marchés Financiers

B

BE	Best Estimate ou meilleure estimation possible
BEG	Best Estimate Garanti ou meilleure estimation garantie
BGS	Besoin Global de Solvabilité
BMTN	Bon à Moyen Terme Négociable

C

CA	Chiffre d'Affaires ou Conseil d'Administration
CAC	Commissaire Aux Comptes
CIC	Code d'Identification par Classe

D

DG	Directeur Général
DGA	Directeur Général Adjoint

E

EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ou European Insurance and Occupational Pensions Authority
EIRS	Evaluation Interne des Risques de la Solvabilité

F

FNMF	Fédération Nationale de la Mutualité Française
-------------	--

H

HM	Harmonie Mutuelle
-----------	-------------------

I

Investment grade	Émetteurs de bonne qualité
IT	Intérêt Technique

L

LCB-FT	Lutte Contre le Blanchissement des capitaux et le Financement du Terrorisme
LFM	La France Mutualiste
LoB	Lines of Business

M

MCR	Minimum Capital Requirement ou montant minimum des fonds propres requis
------------	---

O

OPC	Organisme de Placement Collectif
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
ORSA	Rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment report). Equivalent anglais de EIRS.

P

PAE	Participation Aux Excédents
PM	Provision Mathématique
PPAE	Provision pour Participation Aux Excédents
Private equity	Capital investissement

R

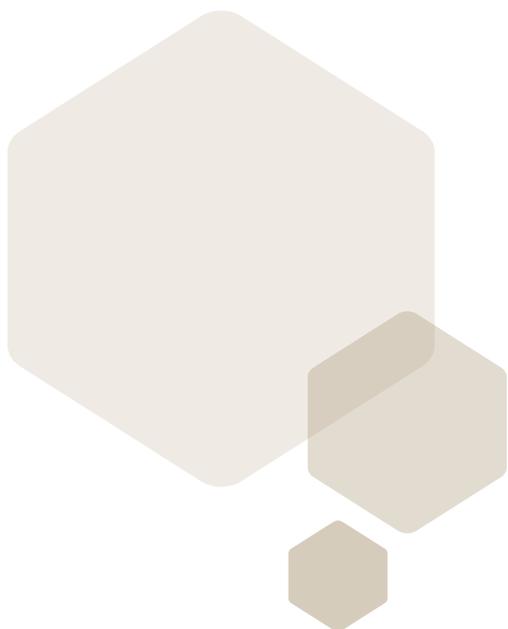
RMC	Retraite Mutualiste du Combattant
------------	-----------------------------------

S

SCI	Société Civile Immobilière
SCR	Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis
SFCR	Solvency and Financial Conditions Report ou rapport sur la solvabilité et la situation financière
SIREN	Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises
SIRENE	Système Informatisé du Répertoire national des Entreprises et des Etablissements
STIC	Sous-Traitance Importante et Critique

U

UC	Unités de Compte
UGM	Union de Groupe Mutualiste



44, avenue de Villiers - 75854 Paris cedex 17 - Tél. 08 20 42 43 44 (0,118 €/mn)

www.lafrancemutualiste.fr

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.